DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° STJ5	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		

CONCEPTION
3 Impasse Rose – urbanistes et architecte
2 Square Rostan, 75016 LA CREDHE

DESSIN
MAGEO Cartographie
10 TER Avenue de Genève, 74000 ANNECY

FOND CADASTRAL
Edition cartographique : Avril 2019
Droits de l'Etat réservés
Diffusion www.cadastre.gouv.fr
MAJ fdd cadastral
février 2021

Edition cartographique n°3 du 07/05/2021

Légende

ZONES URBAINES
- U : Zone urbaine

ZONES AGRICOLES
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée

ZONES NATURELLES
- Np : Zone naturelle protégée
- NEQ : Zone naturelle portant un projet spécifique
- NETA : Zone naturelle portant un projet spécifique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES
- Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- OAP densification habitat
- Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger
- Zone fréquemment inondée
- Zone exceptionnellement inondée
- Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

HABILLAGE DU PLAN
- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)

0 150 300 m

Emplacements réservés

Changement de destination autorisé

Patrimoine